



Monsieur Didier BAICHÈRE

Député de la 1<sup>ère</sup> circonscription des Yvelines

Membre de la Commission des affaires sociales

Vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

Versailles, le 12/02/2021

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### « Les oubliés du Ségur »

En lien avec les acteurs du secteur médico-social des Yvelines et d'autres territoires, avec mes collègues députées Fadila KHATTABI, Présidente de la commission des affaires sociales et Yolaine DE COURSON nous avons interpellé pour courrier du 15 janvier 2021 le Ministre de la Santé sur le besoin d'assurer une plus grande équité dans la revalorisation salariale. En effet un temps d'expertise complémentaire avait été jugé nécessaire par le Gouvernement et les partenaires sociaux concernant les établissements sociaux et médico-sociaux. Cette situation n'était pas tenable plus longtemps.

Le ministre de la Santé, Olivier VERAN, nous a informé ce 11 février qu'**un accord avait été trouvé avec trois syndicats hospitaliers pour étendre l'augmentation de 183 euros net par mois à compter du 1er juin 2021. Ce sont 18.000 agents restés en marge du Ségur de la santé en particulier les agents des services sociaux et médico-sociaux "rattachés" à un hôpital public** (soins à domicile, handicap) ainsi que certaines "autres structures" mutualisées entre plusieurs établissements (pharmacies, blanchisseries) qui vont être concernés par cette revalorisation.

Pour rappel les accords du Ségur signés le 13 juillet dernier se sont traduits par un investissement massif pour des revalorisations salariales. **Une enveloppe de 7,5 milliards d'euros** pour les personnels paramédicaux (infirmiers, aides-soignants) et autres non médicaux (agents techniques, administratifs) a été engagée pour financer une hausse de salaire de 183 euros net mensuel et une revalorisation des heures supplémentaires. **C'est un engagement politique et financier sans précédent.**

Les **personnels des services rattachés aux collectivités territoriales** apportent des soins, et contribuent à l'autonomie et au maintien à domicile de nos aînés. Ils participent activement à la prévention de la propagation du virus Covid-19 auprès des personnes les plus vulnérables. Sans attendre, la majorité a marqué son soutien au secteur du domicile dans son ensemble en votant dans le cadre du **PLFSS 2021 une enveloppe de 200 millions d'euros pour soutenir la revalorisation de ces métiers**

Cette nouvelle avancée majeure, permise notamment grâce au dialogue engagé entre le ministère de la santé et des syndicats Unsa-Santé, CDFT santé et FO-Santé, sera actée par décret avant son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin prochain et représentera au total 83 millions d'euros supplémentaires.